

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-512** intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021)* ». L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services.
- le règlement **AO-513** intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* ». L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2021.
- le règlement **AO-514** intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation* ». L'objet de ce règlement vise à approuver le budget pour l'année 2021 de la SDC Laurier Ouest – Outremont et à imposer la cotisation reliée à ce budget.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 17 décembre 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,



Julie Desjardins, avocate